

LA CULTURE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Q
&
R

QUESTIONS & REPONSES

[1

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE L'ÉGALITÉ DES GENRES POUR L'UNESCO ?

L'égalité des genres, l'une des deux grandes priorités de l'UNESCO, constitue le fondement de toutes les actions de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science, des sciences sociales et humaines et des communications. L'UNESCO promeut l'égalité des genres en suivant une double approche : l'intégration des politiques d'égalité des genres (gender mainstreaming) et programmes spécifiquement axés sur le genre. Ces actions sont coordonnées par la Division pour l'Égalité des genres au sein du Cabinet de la Directrice générale.

[2

LA CULTURE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES. POURQUOI ?

Malgré des progrès notables au cours des dernières décennies, les femmes sont sous-représentées dans presque tous les domaines culturels notamment le cinéma, la musique, les musées, l'art, le patrimoine et les médias numériques, en particulier à des postes de direction. En outre, selon le Rapport mondial de suivi de la Convention de 2005, Re|Penser les Politiques Culturelles, les femmes dans le milieu de la culture sont nettement moins bien payées que leurs homologues masculins et ont un accès limité aux ressources, à la formation et au mentorat. Ces disparités entre les genres dans le domaine de la culture renforcent et perpétuent fréquemment les inégalités sexuelles dans la société dans son ensemble. Cependant, le renforcement de la participation et de l'accès des femmes à la culture peut également être un puissant moyen de promouvoir l'égalité des genres. C'est pourquoi l'UNESCO s'emploie à intégrer la sensibilisation au genre dans tous ses programmes et activités, notamment dans le domaine de la culture, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans un but final de combler ce fossé entre les genres.

[3

COMMENT LE SECTEUR DE LA CULTURE CONTRIBUE-T-IL A LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ?

- i. **Recherche de l'écart entre les genres.** Re|Penser les Politiques Culturelles a constaté que de multiples fossés persistent dans tous les domaines culturels et a réaffirmé que la Convention appelle les États parties à intégrer une perspective de genre dans toutes les politiques et mesures culturelles. En 2014, l'UNESCO a publié Égalité des genres, patrimoine et créativité, qui donne un aperçu des difficultés et des opportunités pour l'égalité des genres dans la vie culturelle à travers le monde. Dans ses recommandations, le Rapport invite notamment les pays à améliorer la collecte de données ventilées par sexe dans le Secteur de la culture.
- ii. **Soutenir les créatrices.** L'UNESCO et la réalisatrice Japonaise Naomi Kawase, fondatrice du Festival International du Film de Nara (NIFF) ont lancé une nouvelle initiative conjointe afin de soutenir les jeunes réalisatrices africaines par le biais d'un système de mentorat féminin multigénérationnel. Grâce à l'initiative You Are Next, l'UNESCO a soutenu des entrepreneuses de moins de 40 ans en étendant leur accès au financement, aux infrastructures, et aux opportunités de co-production dans l'industrie digitale créative.
- iii. **Favoriser la responsabilisation des femmes.** L'UNESCO a organisé son premier atelier de travail visant le personnel militaire féminin à la fin de l'année 2019, rassemblant 40 femmes membres des forces armées du Liban, de l'Irak et de la Jordanie, ainsi que des femmes casques bleus des Forces Intérimaires des Nations Unies au Liban (UNIFIL), afin de discuter de la protection des biens culturels dans la situation d'un conflit armé. L'UNESCO et la Fondation CHANEL travaillent pour la poursuite de l'enseignement et de la formation professionnelle au tourisme durable pour les femmes dans les communautés qui entourent la réserve naturelle Tsingy à Madagascar, un site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

- iv. **Mobiliser ses Conventions.** En vertu de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée en 1972, les sites du Patrimoine mondial, tels que le Parc national des Virunga en République démocratique du Congo, font en sorte que les femmes puissent accéder à tous les échelons de la gestion du parc, y compris aux postes de gardien, généralement confiés à des hommes. Grâce à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO s'efforce de promouvoir l'égalité des genres et le respect de la diversité en veillant à ce que les femmes comme les hommes puissent participer pleinement à l'identification, au recensement, à la sauvegarde et à la transmission de leur patrimoine immatériel.

LA CULTURE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

C
L
E

MESSAGES CLES



La question de l'égalité des genres concerne tous les aspects de la vie culturelle. Inscrite dans l'ADN des communautés, la culture est un espace unique où le rôle des genres et les normes sociales sont constamment remis en question, contestés, renforcés et réinventés.



Lorsqu'on regarde la situation actuelle des domaines du patrimoine et de la créativité à travers le prisme de l'égalité des genres, on constate les mêmes difficultés que dans d'autres domaines de la vie socio-économique: faible participation des femmes aux postes à responsabilité, leur cantonnement dans un certain nombre d'activités, possibilités limitées de formation, de renforcement des capacités et de création de réseaux ; une part disproportionnée de travail non rémunéré dispensé par les femmes; stéréotypes sexistes et idées arrêtées sur les attributs culturellement définis pour les femmes et les hommes.



Les femmes sont sous-représentées dans les domaines de la création, comme l'édition, la musique contemporaine et les arts visuels, en particulier aux postes de direction. Les femmes ne représentent que 25% des équipes de tournage et seulement 5 % des réalisateurs des 2000 films ayant fait les plus grosses recettes au cours des deux dernières décennies. Parmi les 150 plus grands chefs d'orchestre du monde, on ne compte que 3 % de femmes. Dans l'administration culturelle, 82 % des postes de direction sont occupés par des hommes.



Le manque de données ventilées par sexe dans le secteur de la culture dissimule souvent les écarts et les inégalités entre hommes et femmes aux yeux des responsables politiques et des décideurs.



Les questions relatives aux inégalités de genre sont pertinentes pour la plupart des sites du patrimoine. Dans de nombreuses cultures, les bâtiments prévoient des entrées distinctes et, dans certains édifices religieux, les femmes et les hommes sont tenus d'occuper des places différentes. Toutes les expressions du patrimoine culturel immatériel portent et transmettent des connaissances et des normes liées aux rôles et relations entre et au sein des groupes de genre dans une communauté donnée. Le patrimoine culturel immatériel est, dans cette mesure, un contexte privilégié pour le modelage des rôles et identités des genres et de la façon de les transmettre.



Très peu de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont directement liés à l'histoire et à la vie des femmes, bien qu'il y ait quelques exceptions comme les béguinages flamands. Lors de la préparation des dossiers de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les gestionnaires des sites, les communautés locales, les organismes nationaux et autres parties devraient être encouragés à documenter et à analyser les expériences des femmes et des hommes en lien avec le site concerné.



L'UNESCO défend une position claire : la culture est un puissant allié pour réaliser l'égalité des genres et édifier des sociétés plus durables et inclusives.

Pour plus d'informations, voir <https://fr.unesco.org/genderequality>